

## Enquête pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Certains occupants de l'immeuble ont exprimé leur souhait de s'équiper d'un véhicule électrique et envisagent la réalisation d'un devis par un installateur électricien pour l'équipement de leur place individuelle d'une borne de recharge, qui sera raccordée à leurs frais aux installations électriques de l'immeuble.

Le syndic et le conseil syndical profitent de cette opportunité pour recenser dès aujourd'hui les besoins de l'ensemble des occupants de l'immeuble. En effet, la réponse à ces premières demandes est rendue possible par la légère capacité d'accueil restant sur les installations électriques actuelles de l'immeuble. Celle-ci étant très réduite, **seuls les premiers demandeurs seront servis**. Pour répondre aux demandes suivantes, des travaux seront nécessaires. Nous allons donc étudier la possibilité de « pré-équiper » l'immeuble, c'est-à-dire de dimensionner suffisamment ses installations électriques pour permettre de répondre simplement et à moindre coût aux futures demandes d'équipement en bornes de recharge. L'objectif est également d'**améliorer l'attractivité de l'immeuble** dans un contexte de fort développement du véhicule électrique en France dans les prochaines années.

Pour optimiser les coûts de ces travaux et dimensionner le projet, nous avons besoin de connaître le **nombre de véhicules à prévoir dans les prochaines années**.

**Nous vous remercions pour cela de prendre le temps de renseigner le formulaire ci-joint et de nous le retourner à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous avant le**

Le projet sera soumis au vote à la prochaine Assemblée Générale **prévue en**

Dans le cas où il ne serait pas voté, les occupants ayant demandé à équiper leur place de parking d'une infrastructure de recharge individuelle seront autorisés à initier l'installation à leurs frais, pourvu que l'infrastructure permette le comptage individuel des consommations d'électricité. Les futurs demandeurs n'auront pas la garantie de pouvoir exercer ce droit à moindres frais.

**Adresse e-mail d'envoi du formulaire complété :**

## Enquête pour l'équipement de l'immeuble d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique

**Nom du répondant :**

**Place concernée (niveau, numéro) :**

Si la copropriété prend la décision d'installer les infrastructures permettant à chaque habitant de l'immeuble de raccorder des bornes pour véhicule électrique, souhaitez-vous équiper votre place de parking d'une borne électrique à cette occasion ?

- Oui
- Non

Si non, envisagez-vous d'équiper votre place de parking d'une borne électrique à moyen terme (d'ici deux ans) ?

- Oui je suis très intéressé
- Probablement
- Probablement pas
- Non

Si la copropriété dispose de places 'visiteurs', souhaitez-vous qu'elle investisse dans un premier temps dans une ou plusieurs bornes partagées accessibles à tous, dotées d'une fonctionnalité de planning et de réservation ?

- Oui je suis très intéressé
- Probablement
- Probablement pas
- Non

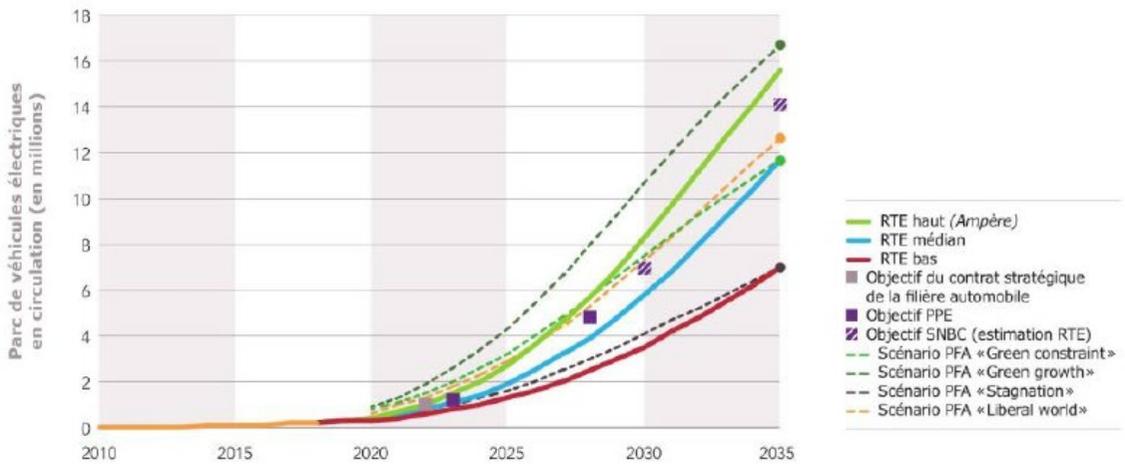


Pour information, les pouvoirs publics prévoient 4,8 millions de véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables en circulation en 2028, ce qui représenterait 16,5 % du parc automobile (38 % des ventes). Le rythme sera certainement plus soutenu dans certaines métropoles car les restrictions croissantes en matière de circulation rendront le véhicule électrique particulièrement attractif : **Comme par exemple à Paris qui a programmé la fin de la circulation des véhicules thermiques dès 2030**. La circulation y est déjà restreinte pour les véhicules Crit'Air 4. (cf. liste des avantages sur le site ['Je roule en électrique'](#) ).

**La fin de la vente de véhicules thermiques en France est prévue pour 2040**

Ces prévisions sont soutenues à la fois par des **attentes renforcées** de la société en matière environnementale, un **contexte réglementaire** très favorable au véhicule électrique à toutes les échelles (européenne, française et locale) et un **investissement massif** des constructeurs automobiles pour proposer des gammes de véhicules correspondant aux attentes des consommateurs. **Le véhicule électrique est déjà plus avantageux** pour certains conducteurs grâce à la baisse de son prix et la progression constante de son autonomie, atteignant déjà entre 300 et 400 km quel que soit le niveau de gamme.

### Développement du parc de véhicules électriques à l'horizon 2035 (projections)



Source: Rapport RTE Mai 2019

Le développement du véhicule électrique est aujourd'hui une certitude, mais dans l'environnement complexe de la copropriété, il peut demander des travaux de mise à niveau des installations électriques existantes. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous préparer **dès aujourd'hui** sereinement à l'arrivée des véhicules électriques dans votre résidence.

**De plus, des aides sont déjà disponibles pour les premières copropriétés équipées : profitez-en !**